

23.10.2008 - 12:39 Uhr

Votations fédérales du 30 novembre: Caritas soutient l'initiative populaire "pour un âge de l'AVS flexible"

Lucerne (ots) -

L'initiative populaire pour un âge de l'AVS flexible, qui sera en votation populaire le 30 novembre prochain, permet de prendre librement sa retraite à partir de 62 ans, sans diminution de la rente AVS. L'initiative stipule également que le droit inconditionnel à la rente vieillesse naît au plus tard à l'âge de 65 ans révolus. Caritas soutient ces propositions et dit par conséquent oui à l'initiative populaire.

Depuis de nombreuses années, Caritas s'engage notamment pour une flexibilisation sociale et responsable de l'âge de la retraite. Elle a entre autres publié à ce sujet l'étude "Les pauvres vivent moins longtemps", qui montre que les personnes qui disposent de bas revenus sont souvent entrées plus tôt dans le monde du travail. Lorsqu'elles arrivent à la retraite, elles sont souvent malades disposant ainsi d'une espérance de vie moindre. C'est pourquoi, c'est une question de justice sociale, que les personnes avec de modestes revenus aient la possibilité de prendre leur retraite plus tôt, sans que leur rente ne soit diminuée.

Comme Caritas le constate, la solution n'est pas coûteuse mais elle a un coût: "Actuellement, les coûts supplémentaires peuvent être couverts par les recettes de l'AVS, ce qui sera sans conséquence pour les finances fédérales". En prévision du futur, de nouvelles recettes sont néanmoins indispensables pour l'AVS - non à cause de la flexibilisation de l'âge de la retraite - mais au vu de l'évolution démographique.

Finalement, Caritas dit oui à l'initiative populaire, même si elle est d'avis que la limite des revenus permettant de bénéficier de la retraite sans diminution de la rente, aurait dû être placée plus bas.

Contact:

Grégoire Praz
Porte-parole de Caritas Suisse
Mobile: +41/79/637'62'85

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100571876> abgerufen werden.